

Direction Générale Ressources

Direction Appui et Pilotage

Service des Opérations Foncières Sud

TABLEAU DES TERRAINS A ECHANGER

Sur le territoire de la Commune de MICHELBACH-LE-HAUT
Terrains situés le long de la RD 21 IV

Dressé par le Chef du Service des Opérations foncières Sud

A COLMAR, le 7 SEP. 2021

Joëlle FREYBOURGER



Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel du Département
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la
Collectivité européenne d'Alsace à l'adresse suivante :

Commune de MICHELBACH-LE-HAUT - RD 21 IV

n° d'ordre		section		Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage				Nom, prénoms des propriétaires	surface à aliéner en ares	surface restante en ares	Prix de l'are	INDEMNITES				MONTANT TOTAL
				n° de la parcelle source	contenance en ares source	nature de la parcelle	lieudit					7	8	9	10	
1	2			3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	16
					(a)		Commune de MICHELBACH-LE-HAUT		(b)	(c)=(a)-(b)	(d)	(e)=(b)x(d)	(f)=(e)x(%)	(g)	(h)=(b)x(l)are	(i)=e+f+g+h
1	2	DP				sol	Village	Collectivité européenne d'Alsace	0,05							
2	2	66	5,35			pré	Village	Madame et Monsieur RUNSER	0,01	5,34						
Echange sans soulte																
TOTAL GENERAL									0,06	5,34						